grapillo

Divorce, séparation : organiser le budget et les démarches

Mariés, pacsés ou en concubinage : procédures, enfants, pension, logement, comptes, aides, impôts, et un budget qui tient



Éditions Grapillo · 2026

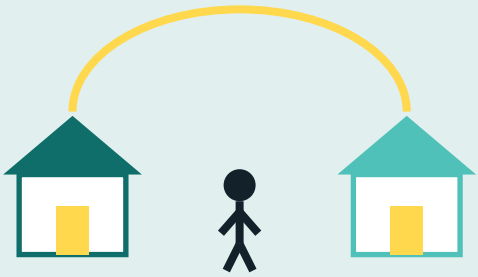
Sommaire

Avant de commencer . . . 2
Sommaire . . . 3
Les premières semaines : sécuriser sans se précipiter . . . 5
Dans quel ordre agir . . . 5
Qui prévenir, et quand . . . 6
À qui demander de l'aide gratuite . . . 6
Mariés, pacsés, concubins : quelle procédure pour quelle situation . . . 7
Le divorce : quatre cas, deux voies . . . 7
Le divorce par consentement mutuel, pas à pas . . . 7
Le divorce judiciaire depuis le 1er janvier 2021 . . . 8
La rupture du Pacs . . . 8
La séparation de concubins . . . 8
Les enfants : autorité parentale, résidence, pension alimentaire . . . 10
Les règles qui ne changent pas . . . 10
Résidence et droit de visite : les trois organisations courantes . . . 10
La pension alimentaire : combien ? . . . 11
Le service public des pensions alimentaires (Aripa) . . . 11
Le logement : qui reste, qui paie, comment partir . . . 13
Locataires . . . 13
Propriétaires . . . 14
Déménager . . . 14
L'argent du couple : comptes, dettes, partage, prestation compensatoire . . . 15
Les comptes et les prélèvements . . . 15
Les dettes : qui doit quoi . . . 15
Le partage des biens (liquidation) . . . 16
La prestation compensatoire (mariage uniquement) . . . 16
Aides et impôts après la séparation . . . 17
Les prestations à (re)demander . . . 17
Impôt sur le revenu : l'année de la séparation . . . 18

Combien coûtent les démarches, et comment les financer . . . 19
Les postes de coût . . . 19
L'aide juridictionnelle (plafonds 2026) . . . 19
La médiation familiale . . . 20
Reconstruire son budget avec un revenu . . . 21
Les trois postes qui décident de tout . . . 21
La méthode en cinq gestes . . . 21
Si les dettes dépassent . . . 22
Les dix erreurs fréquentes . . . 23
Modèles et tableaux à remplir . . . 24
Modèle 1 — Dénonciation d'un compte joint . . . 24
Modèle 2 — Congé et demande de désolidarisation du bail . . . 25
Modèle 3 — Accord parental à faire homologuer ou à transmettre à la Caf . . . 25
Modèle 4 — Demande de révision de la pension alimentaire . . . 26
Tableau 1 — Inventaire de la séparation . . . 26
Tableau 2 — Les démarches et leurs dates . . . 27
Tableau 3 — Mon budget à un revenu . . . 27
FAQ . . . 28
Plan d'action sur 30 jours . . . 29
Glossaire . . . 30
Sources et textes officiels . . . 31
Vos droits de lecteur . . . 33

Chapitre 1

Les premières semaines : sécuriser sans se précipiter



- Enfants : autorité partagée, pension
- Logement : qui reste, qui paie
- Argent : comptes, dettes, partage

Les décisions prises dans l'urgence (quitter le logement, vider un compte, signer un accord oral) sont celles qui coûtent le plus cher. L'objectif des premières semaines : protéger les personnes, rassembler les documents, geler ce qui peut l'être.

Dans quel ordre agir

Priorité	Ce que vous faites	Pourquoi
1. Sécurité	En cas de violences ou de menaces : 17, 3919 (anonyme, gratuit), dépôt de plainte ou main courante, demande d'ordonnance de protection au juge aux affaires familiales (décision en principe sous 6 jours, article 515-9 et suivants du Code civil, sans avocat obligatoire)	L'ordonnance peut attribuer le logement, interdire le contact, fixer provisoirement la résidence des enfants et une pension
2. Documents	Copies (photos suffisent) : pièces d'identité, livret de famille, contrat de mariage ou de Pacs, bail ou titre de propriété, tableau d'amortissement du prêt, trois derniers avis d'imposition, bulletins de salaire, relevés de tous les comptes, contrats d'assurance, relevé Caf	Tout dossier (avocat, juge, Caf, aide juridictionnelle) les demandera ; après le départ d'un conjoint, ils deviennent difficiles à obtenir
3. Argent	Faire l'inventaire des comptes joints, crédits, prélèvements ; ouvrir un compte personnel pour y faire verser son salaire ; ne pas vider un compte joint	Le juge tient compte des mouvements de fonds ; un retrait massif peut être qualifié de recel ou donner lieu à une récompense
4. Logement	Ne pas quitter le domicile sans trace écrite de l'accord ou sans décision ; si l'on part, écrire que ce départ est provisoire et motivé	Quitter le logement ne fait pas perdre ses droits sur le bail ou le bien, mais peut peser sur l'attribution du logement et la résidence des enfants
5. Enfants	Convenir par écrit d'une organisation provisoire (où dorment-ils, qui les emmène à l'école, qui paie quoi), même par e-mail	La stabilité des enfants est le critère du juge ; un accord écrit sert de base à la convention définitive

> ⚠ **Attention**
> Ne signez aucun document (reconnaissance de dette, acte de vente, renonciation, « accord » rédigé par l'autre) sans l'avoir fait lire par un avocat, un notaire ou un point-justice. Un accord oral sur la garde ou le partage n'a aucune valeur contraignante ; un accord écrit homologué par le juge ou déposé chez un notaire en a.

Qui prévenir, et quand

- **Caf ou MSA** : déclarer la séparation dès qu'elle est effective (résidence séparée), sur caf.fr ; les droits sont recalculés à partir du mois suivant (RSA majoré, allocation de soutien familial, aide au logement, prime d'activité).
- **Impôts** : signaler le changement dans les **60 jours** dans « Gérer mon prélèvement à la source » ; l'année de la séparation, chacun dépose sa propre déclaration pour l'année entière (chapitre 6).
- **Banque** : dénoncer le compte joint par lettre recommandée si un désaccord existe (chapitre 5) ; **assureurs** : habitation, auto, complémentaire santé (changement de bénéficiaires, de domicile) ; **employeur** : adresse, mutuelle d'entreprise ; **école et crèche** : coordonnées des deux parents.
- **Bailleur** : informer d'un départ ou demander l'attribution du bail (chapitre 4) ; **fournisseurs** d'énergie, internet : changement de titulaire ou résiliation.

À qui demander de l'aide gratuite

- **Points-justice** (anciennes maisons de justice et du droit, dans chaque département) : consultations gratuites d'avocats, de notaires, d'associations ; **3039** (justice.fr) pour trouver le point le plus proche.
- **Caf** : rendez-vous « séparation » avec un travailleur social, information sur la médiation familiale et le service public des pensions alimentaires.
- **Centre d'information sur les droits des femmes et des familles** (CIDFF, un par département, ouvert à tous), **associations familiales**, **ADIL** pour le logement, **conciliateurs de justice** pour les petits litiges patrimoniaux.
- **Médiation familiale** : premier entretien d'information gratuit ; séances ensuite selon un barème national de 2 à 131 € par personne et par séance dans les services conventionnés par la Caf (chapitre 7).

Fin de l'extrait

Vous venez de lire la couverture, le sommaire et le premier chapitre.
L'ebook complet (PDF, texte sélectionnable, sommaire cliquable, modèles et tableaux) est à 9,90 · sur grapillo.fr/bibliotheque/ · ou dans la Bibliothèque complète à 79 · à vie.

Information générale et pédagogique, pas un conseil personnalisé.
Éditions Grapillo · Harmonical Flavors SARL